

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 avril 2014

CP2014_04_43
id. 760

L'an deux mille quatorze le vingt huit avril , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. MARTY

**AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉALISATION DES
TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX :
ANGEVILLE, BARRY D'ISLEMADE, BEAUMONT-DE-LOMAGNE,
BELBÈZE, CAUMONT, CAZES-MONDENARD, FAUROUX,
FÉNEYROLS, GOUDOURVILLE, LABASTIDE-DU-TEMPLE,
LAGUÉPIE, LAPENCHE, SAINT-AIGNAN, SAINT-ANTONIN-
NOBLE-VAL, SAINT-JEAN-DU-BOUZET, TRÉJOULS, VALEILLES,
VILLEBRUMIER, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX
RIVES,**
- 3) AMÉNAGEMENT DE MAIRIE : COMMUNES DE LABASTIDE-
SAINT-PIERRE, LAMOTHE-CAPDEVILLE, VALEILLES,
VERFEIL-SUR-SEYE**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT OU EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30% pour les communes de moins de 2000 habitants

15% pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES :

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30% pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15% pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 sous fonction 74.

Autorisation de programme 2014	770 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	225 431 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	98 554€
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	323 985 €
Disponible	446 015 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 225 431 € :

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVEN- TION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) BEAUMONT DE LOMAGNE Travaux de rénovation du local relais assistantes maternelles BCTR/ACO01343	60 125 €	15 500 €	44 625 €	12%	1 860 €
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2015.					
2) CAUMONT Travaux de réfection de toitures de plusieurs bâtiments communaux BCTR/ACO01690	15 186 €	15 186 €	-	45%	6 833 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18 mars 2014.					
3) CAUMONT Travaux de sécurité d'un bâtiment communal BCTR/ACO01691	10 665 €	10 665 €	-	45%	4 799 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18 mars 2014.					
4) CAZES MONDENARD Aménagement d'une salle pour les activités périscolaires liées aux nouveaux rythmes scolaires BCTR/ACO01361	9 943 €	9 943 €	-	18%	1 789 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 7 janvier 2014.					
5) C.C. DES DEUX RIVES Création d'un bureau et de sanitaires à l'école de musique de Valence d'Agen BCTR/ACO01687	106 700 €	15 500 €	91 200 €	12%	1 860 €
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2015.					
6) GOUDOURVILLE Réhabilitation du mur du cimetière BCTR/ACO01360	22 936 €	15 500 €	7 436 €	12%	1 860 €
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 7 436 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2015.					

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) LABASTIDE DU TEMPLE Rénovation des toitures de divers bâtiments communaux (mairie, salles communales) BCTR/ACO01450	14 880 €	14 880 €	-	24%	3 571 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 février 2014.					
8) LAGUEPIE Travaux de raccordement de l'EHPAD à la chaufferie bois BCTR/ACO01452	7 994 €	7 994 €	-	18%	1 438 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 février 2014.					
9) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Réfection de la toiture de l'église du Bosc (travaux complémentaires) BCTR/ACO01440	3 712 €	3 712 €	-	12%	445 €
10) SAINT JEAN DU BOUZET Travaux d'aménagement au cimetière BCTR/ACO01602	15 645 €	15 500 €	-	54%	8 370 €
11) VALEILLES Grosses réparations à la mairie BCTR/ACO01367	31 000 €	15 500 €	15 500 €	45%	6 975 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27 janvier 2014. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2015.					
12) VILLEBRUMIER Travaux de rénovation du bâtiment communal abritant l'agence postale BCTR/ACO01345	8 511 €	8 511 €	-	24%	2 042 €
13) VILLEBRUMIER Rénovation de la cuisine centrale BCTR/ACO01447	15 081 €	15 081 €	-	24%	3 619 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 7 février 2014.					

2ème tranche

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
14) ANGEVILLE Rénovation extérieure de l'église Saint Pierre aux Liens (façades, enduits et mise en valeur par illuminations) BCTR/ACO01689	21 452 €	5 952 €	54%	3 214 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29 avril 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 5 952 € HT.				

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENT ALE
15) BARRY D'ISLEMADE Réfection de la toiture de l'église BCTR/ACO01449	28 069 €	12 569 €	24%	3 016 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22 juillet 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 12 569 € HT.				
16) BELBEZE Grosses réparations sur plusieurs bâtiments communaux (mairie, garage, logement et salle des fêtes) BCTR/ACO01350	38 702 €	15 500 €	54%	8 370 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 24 juin 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
17) FAUROUX Travaux de rénovation de la salle communale (toiture, chauffage, isolation et peinture) BCTR/ACO01685	24 632 €	9 132 €	45%	4 109 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22 juillet 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 9 132 € HT.				
18) FENEYROLS Travaux de rénovation du logement situé au-dessus de l'ancienne école BCTR/ACO01352	14 443 €	14 443 €	45%	6 499 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28 août 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 2 474 € HT, compte tenu du courrier du maire qui signale un dépassement de travaux en cours de chantier de 11 969 €, il est proposé d'intégrer à la 2 ^{ème} tranche, le coût des travaux supplémentaires, soit une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable arrêtée à 14 443 € HT respectant la limite des 15 500 € HT de dépense subventionnable plafond.				
19) LAPENCHE Réfection de la toiture du multiservices BCTR/ACO01662	21 381 €	5 881 €	45%	2 646 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 25 mars 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 5 881 € HT.				
20) SAINT AIGNAN Réfection du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste BCTR/ACO01661	21 090 €	5 590 €	31,20%	1 744 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29 avril 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 5 590 € HT.				

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
21) TREJOULS Rénovation de l'ancien logement de fonction BCTR/ACO01604	125 860 €	15 500 €	45%	6 975 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19 juillet 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
22) VILLEBRUMIER Changement des menuiseries de la salle des fêtes BCTR/ACO01605	46 050 €	15 500 €	24%	3 720 €
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 25 mars 2013 qui a accordé à la Commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

3) AMENAGEMENT ET EXTENSION DE MAIRIES

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
23) LAMOTHE CAPDEVILLE Travaux d'isolation thermique à la mairie (chauffage et menuiserie) MAIA/ACO01354	19 732 €	15 500 €	4 232 €	18%	2 790 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 31 décembre 2013. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 4 232 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2015.					
24) VALEILLES Mises aux normes de la mairie MAIA/ACO01368	11 498 €	11 498 €	-	45%	5 174 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27 janvier 2014.					
25) VERFEIL SUR SEYE Travaux de rénovation des locaux de la mairie MAIA/ACO01351	35 079 €	15 500 €	15 500 €	31,20%	4 836 €
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable, plafonnée à 15 500 € HT, pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2015.					

Nouvelle demande présentée dans le cadre de la convention territoriale du Pays montalbanais année 2013/Phase 1

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
26) LABASTIDE SAINT PIERRE Aménagement des futurs locaux de la mairie à l'ancienne maison Pujade MAIA/ACO00658	1 024 125 €	1 024 125 €	12%	122 895 €*
Observation : * Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais – année 2013/phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.				

TOTAL.....98 554 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,